

Evidemment, un groupe aussi large ne peut entreprendre des négociations sur des mesures précises ou des traités. Pour en arriver là, les organismes de négociation appropriés, notamment la Conférence du désarmement de Genève, devront fournir des efforts considérables. D'ailleurs, nous avons de bonnes raisons de croire que la Conférence est sur le point de connaître un renouveau d'activités et qu'elle jouera un rôle important. La Session extraordinaire nous donnera sans doute également l'occasion de faire une réévaluation générale des problèmes et des possibilités, ainsi que du rapport existant entre, d'une part, le désarmement, la paix et la sécurité mondiale et, d'autre part, le développement économique.

Mon pays, l'un des promoteurs de la Session extraordinaire, s'est engagé à y participer activement et à assurer le succès de ses délibérations.

Dans ce tour d'horizon des faits marquants de l'année qui vient de s'écouler, il ne faut pas omettre la signature du Traité sur l'interdiction de modifier l'environnement à des fins hostiles par plus de trente gouvernements et le succès de la Conférence d'examen des parties au Traité sur le fond des mers et des océans. Comme nous le savons tous, ces traités dont la portée est limitée ne visent que des domaines hypothétiques de la réglementation des armements. Cependant, s'ils ne se rapportent pas directement à la question centrale du désarmement, ils n'en méritent pas moins notre appui en tant que mesures complémentaires souhaitables. Certes, leur négociation ne doit pas nous faire perdre de vue la nécessité d'adopter d'autres mesures répondant à des problèmes plus urgents: très peu de domaines se prêtant encore à des mesures connexes, nous devons, avant tout, saisir l'occasion qui nous est offerte maintenant de négocier des mesures beaucoup plus importantes comme l'interdiction totale des essais nucléaires et la convention sur les armes chimiques.

Ces deux dernières années, la Conférence de Genève a aussi étudié de près les meilleurs moyens d'empêcher la fabrication et le déploiement de ce que l'on appelle les "nouvelles armes de destruction massives", c'est-à-dire, les catégories d'armes du futur, dont les effets seraient analogues à ceux des armements de destruction massive que nous connaissons déjà trop bien. Nous sommes d'avis que ces délibérations ont contribué à mettre en lumière les difficultés qu'on éprouve à formuler une définition que je qualifierais de globale. Il faut avouer qu'il en est résulté une grande confusion quant à la nature de ces armes non encore inventées qui seraient couvertes par un traité. Toute tentative d'en arriver à un traité global à partir d'une notion aussi mal définie soulève de sérieux problèmes quant à savoir ce qui serait en fait interdit et de quelle façon vérifier le respect des interdictions. Nous notons que l'Union soviétique a présenté un projet révisé qui jette un peu de lumière sur certains points obscurs relevés par bon nombre de pays dans la version originale. Toutefois, à la suite de l'analyse poussée de ce problème faite par la Conférence du désarmement de Genève, mon gouvernement est convaincu que des obstacles d'ordre pratique nuisent sérieusement à la mise en oeuvre de la proposition soviétique sous forme de traité. Nous croyons, en somme, que la meilleure façon de procéder est d'envisager, le cas échéant, des accords qui interdiraient le recours à certaines catégories de nouvelles armes de destruction massive dans le cas où ces armes pourraient être déterminées avec précision.